



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 13796

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'insuffisance caractérisée du nombre d'infirmières dans les établissements scolaires. On dénombre actuellement 5 200 infirmières pour 15 millions d'élèves, de la maternelle à l'université, soit une infirmière pour 2 884 élèves. Le Gouvernement a fait de notables efforts en ce domaine lors de la dernière loi de finances. Malgré cela, le retard pris par les gouvernements précédents oblige à poursuivre ce rattrapage. Il lui demande donc de lui faire savoir ses projets dans ce domaine.

Texte de la réponse

Lors de la prochaine rentrée scolaire, compte tenu de l'effort budgétaire sans précédent accompli en faveur des personnels infirmiers de l'éducation nationale, le taux moyen d'encadrement sera d'une infirmière pour 2 240 élèves. Cet effort sera poursuivi en 1999 ; le renforcement global des moyens en personnels de santé et sociaux figure en effet au nombre des mesures présentées le 11 mars 1998 par la ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire, dans le cadre du plan de relance pour la santé scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13796

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1998, page 2434

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3413